

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL**



## **CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 Mai 2017**



### **COMPTE RENDU et PROCES VERBAL DE SEANCE**

L'an deux mille dix sept, le vingt deux mai,

Le Conseil de Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Albert GROSPERRIN, délégué et Maire de Vercel

**58 PRESENTS :** Joël Barrand, Patrice Barrand, Brigitte Taillard, Janine Bredin remplace Anne Cassard, Sylvie Morel Galmard, C Guyon remplace Michel Morel, Jean Bouveresse, Jean-Marie Roussel, Agnès Aubert, Jean-Claude Bulle, Claude Henriet, Daniel Brunelles, Thérèse Gury, Alain Petit, Pierre Guillet, Samuel Girardet, Catherine Donzelot Tetaz, Denis Donzé, Pierre Magnin Feysot, Christine Gaiffe, Régis Bouchard, Pierre-François Bernard, Amandine Faivre, Didier Cachod, Isabelle Nicod, Thierry Defontaine, Jean-Marie Tarby, Maurice Grosset, Claude Brisebard, Marcelline Viprey remplace Claude Roussel, Geneviève Colin, Jacky Morel, Marie Pierre Cuenot, Rosiane Devillers, Thierry Vernier, Anthony Cuenot, Guy Parola, François Cucherousset, Dominique Girardin, Bruno Simon remplace Charline Cassard, Gérard Limat, Nadia Pouret, Noël Perrot, Jacques Angeli, Annie Ponçot, Colette Lombard, Martine Collette, Gérard Faivre, Patricia Lime, Sylvie Le Hir, Jean Paris, Albert Groperrin, Daniel Fleury, Pascale Droz, Jean Louis Truche, Christian Bertin, Raymond Bassignot, Jean Pierre Peugeot.

**7 EXCUSES :** Angélique Détouillon, Paul Ruchet, Béatrice Trouillot, Michel Devillers, Christian Parrenin, Jean-Claude Joly, Hervé Bouhelier.

**8 ABSENTS :** Daniel Cassard, Sandrine Corne, Sandra Ledron, Marie-Jeanne Dromard, Stéphanie Alixant, Audrey Prieur, Michaël Billerey, David Vivot.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil de communauté, Mme Thérèse GURY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Les sujets suivants ont été abordés pour information des membres du conseil et ont fait l'objet de remarques ou de décisions.**

#### **Camp Militaire de Valdahon :**

Une présentation du Centre d'Information et Recrutement des Forces Armées (CIRFA) de BESANCON a été faite en séance début de conseil communautaire par le Capitaine ENGELS.

Elle a durée ½ heure avec une explication claire et précise des possibilités des différents métiers dans les forces armées et ses circuits de recrutement.

#### **Développement économique et emploi :**

- **ZA « A Rompré » à Gonsans – transfert de la ZAE**

Du fait que cette zone d'activité était d'intérêt communautaire, le transfert de la ZA « A Rompré » sur la commune de Gonsans a lieu entre l'ancienne Communauté de Communes Vaite-Aigremont (CCVA) et notre communauté de communes.

Il a été proposé à la CCVA de transférer la ZA sur la base du bilan d'opération suivant

Bilan d'opération arrêté au 31 décembre 2016 :	
Dépenses réalisées	199 772.74€HT
Cessions réalisées (lots 2 et 3)	75 100€HT
Reste à réaliser à compter du 1er janvier 2017	
Travaux	72 414.41 €HT
Recettes (commercialisation et subvention SYDED)	133 939.00€HT
Soit un déficit d'opération s'élevant à 63 138.15€HT.	

Proposition de la CCPPV de transférer la ZA en déduisant le déficit d'opération arrêté par la CCVA dès le début de l'opération.

**Soit un prix de rachat s'élevant à 61 524.59€HT.**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité a décidé :**

- **D'approuver le prix de rachat de la zone d'activités pour un montant s'élevant à 61 524.59€HT**
- **D'autoriser le Président à signer les actes et tous documents devant intervenir dans la procédure de transfert de la zone d'activités.**

### Administration générale :

#### ○ **Pacte fiscal et financier :**

La démarche d'un Pacte Fiscal et financier (PFF) a été décidée en conseil de communauté le 15/12/2016 en même temps que le passage en régime fiscal de fiscalité professionnelle unique (FPU).

Les grands objectifs que devra suivre ce document ont été également décidés et ils se déclinent comme suit :

- 1- Mener à bien les projets annoncés dans la stratégie du Pays des Portes du Haut-Doubs
- 2- L'engagement de la communauté à poursuivre et finaliser tous les projets de ZAE prévus par les communes dans le cadre du transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2017

- 3- La contribution des communes (à l'habitant par exemple) pour compléter le financement des projets structurants au bénéfice du bloc communal comme le déploiement du THD notamment.
- 4- Répartition de la croissance de fiscalité professionnelle entre les communes et la communauté de communes dans le cas d'un passage en FPU à hauteur de 50/50 sur la croissance de l'existant, les futurs projets de parc éolien et de zone d'activité économique et des implantations d'entreprises dans le diffus (suite à travaux importants en lien avec l'implantation ou le développement d'une activité de la commune avant passage en régime FPU).

A noter que le reversement s'effectuera après retour sur investissement de la communauté de communes dans le cas où une intervention économique de sa part est mobilisée sur un projet d'implantation ou de développement.

- 5- Possibilité de fixer des règles d'évaluation des charges transférées totalement libres et s'écartant des règles de droit commun
- 6- Clause de révision/revoyure afin d'ajuster les règles du pacte suite au bilan annuel rendu par la CLECT (Commission d'Evaluation des Charges Transférées)

Le cabinet EXFILO avait accompagné les élus de la CCPPV dans la démarche de passage en FPU en 2016. Il a été de nouveau retenu afin d'accompagner les élus de la CCPPV dans l'élaboration détaillée de son PFF en 2017.

Aussi, celui-ci a animé ce volet en séance et s'est attaché à développer les points suivants :

- Il a défini les principes et les enjeux d'un Pacte financier. Il a démontré l'utilité, la cohérence et les biens fondés de cette démarche.
- Il a décliné ces éléments en le contextualisant et l'adaptant aux spécificités de notre territoire.
- Il a expliqué la méthodologie de travail et de raisonnement commun afin qu'elle soit comprise de tous.
- Il a évoqué les impératifs de la loi et le calendrier à venir.

- **Modifications des statuts de la CCPPV**

- **Nombre de membres du bureau :**

Le conseil de communauté du 13 février 2017 a décidé d'augmenter le nombre de membre du bureau de 18 à 20 membres, il s'agit là d'un simple rappel.

- **Changement d'adresse du siège et choix du nom de la Communauté de Communes :**

Depuis le 03 mai 2017, les équipes administratives de la CCPPV, les équipes et matériels de l'Ecole de Musique Intercommunale des Portes du Haut Doubs (EMIPHD) et de la Ludothèque ont intégré les nouveaux locaux sis au 7 rue Denis PAPIN en zone « En Pougie » à VALDAHON.

Cela occasionne un changement d'adresse postale de fait.

Cependant, l'adresse officielle de la CCPPV est 1 rue de l'Hôtel de Ville à VERCEL selon sa fiche d'identité INSEE et sa situation au répertoire SIRENE.

Et selon sa situation statutaire, son adresse apparait au 20 grande Rue 25 800 VALDAHON.

Par ailleurs, depuis que les communes de Les Premiers Sapins, de Naisey les Granges, de Gonsans et bientôt de Bouclans ainsi que la création de la Commune Nouvelle d'Etalans composent le périmètre de la Communauté de Communes, celui-ci est stabilisé.

Il se confond avec celui du Pays des Portes du Haut-Doubs.

Cette visibilité et cette cohérence sont une chance pour notre territoire qui avait obtenu de pouvoir élaborer son PLUi valant ScoT selon ces contours.

Les partenaires comme l'Etat, la Région de Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs, les autres EPCI voisins ou non, toutes les autres institutions telles que l'ADEME, la DREAL, l'Agence de L'Eau, ...nous reconnaissent sous les 2 noms de Communauté de communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel ou du Pays des Portes du Haut-Doubs selon les liens qui sont établis entre notre territoire et eux. (Contractualisations, contrat de ruralité, PCET, TEPCV, TEPOS...)

Les outils de communication tels que les logos, courriers, tampons sur ces 2 « identités » cohabitent.

Cependant la signalétique du bâtiment (TOTEM, signalétiques intérieures du bâtiment) doit être commandée et il apparaît désormais opportun d'apporter une harmonie entre ces 2 éléments de communication.

**Le conseil de communauté, à l'unanimité, a décidé :**

- **De voter que le changement d'adresse du siège de la Communauté de Communes sera désormais :**

[7 rue Denis PAPIN 25 800 VALDAHON](#)

- **Du choix du nom de la Communauté de Communes qui sera désormais appelée :**

[Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs](#)

- **Il autorise le président à signer tous document y afférant.**

Cela apportera une cohérence et une lisibilité et permettra d'harmoniser tous les outils de communication nécessaires à l'information des usagers, des partenaires

- **Représentation-élection d'un Vice-Président supplémentaire**

Suite au passage en FPU, il a été constitué la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Pierre-François BERNARD, maire de Les Premiers Sapins et membre du bureau communautaire a été élu président de la CLECT depuis le 27/03/2017 (voir plus haut les informations sur le Pacte Financier).

Cette responsabilité le place en tant que président de commission ad-hoc.

Le président de la Communauté de Communes propose aux conseillers communautaires de l'élire Vice-Président.

**Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, a décidé :**

- **De voter afin que le nombre de vice-présidents passe de 6 à 7 et donc de modifier les statuts de la Communauté de Communes en conséquence.**
  
- **Seul candidat, Pierre-François Bernard, maire de la commune Les Premiers Sapins et Président de la Commission d'Évaluations des Charges**

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

**transférées (CLECT) a été élu à l'unanimité moins une abstention, au siège de 7<sup>ième</sup> Vice-Président.**

Par conséquent, toutes ces modifications des statuts de la Communauté de communes seront effectuées sur les sujets précédemment votés et leur toilettage sera établi. Il fera l'objet d'une **notification** auprès des communes membres qui auront à se prononcer dans les 3 mois selon la procédure habituelle.

#### Plan Climat Energie Territorial :

- **TEPCV1 : informations sur la rénovation de l'éclairage public**

Une réunion de préparation de la procédure d'appel d'offre a eu lieu le 19 mai entre le SYDED, la commune de Valdahon (coordinateur du groupement de commande) et la Communauté de communes.

**Il a été fait un point d'informations de cette étape par Gérard LIMAT sur ce sujet en séance.**

#### Aménagement du territoire :

- **Plu valant SCoT : Etat d'avancement**

Le mois d'avril a marqué le début des rencontres en communes pour l'élaboration du PLUI valant SCoT de la Communauté de Communes de Pierrefontaine Vercel. Ce temps d'échanges s'est tenu dans vos communes. Il a vocation à réunir le maire et/ou le référent PLUI de chaque commune.

Le conseil communautaire a été l'occasion de revenir sur ces réunions et d'aborder la suite de l'élaboration du PLUI.

- **Extension du périmètre (délibération)**

Suite à l'extension du périmètre de notre communauté de communes, le préfet du Doubs doit prendre un nouvel arrêté d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant SCoT.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, a décidé :**

- **de délibérer sur cette extension de périmètre**
- **d'autoriser le président à signer tous documents le permettant**
  
- **Contrat de ruralité 2017**

Le 8 mars 2017, par la signature du contrat de ruralité du Pays des Portes du Haut Doubs, notre territoire et la Préfecture affirmions notre volonté d'établir ensemble une dynamique et des priorités de développement pour la Communauté de Communes de Pierrefontaine Vercel.

Le conseil communautaire a été l'occasion de faire un point sur l'avancée de ce dossier.

#### Gestion des déchets :

- **Groupement de commande pour un marché de prestations de services pour la collecte du verre, des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables**

A la demande de ses adhérents, PREVAL a engagé depuis fin 2015 une étude globale d'optimisation de la compétence collecte à l'échelle de son territoire.

Ce marché a été confié aux groupements AJBD/CITEXIA/LANDOT Associés.

Les enjeux qui ont guidé cette étude globale sont les suivants :

- Un enjeu de maîtrise du coût du service déchet, *via* une optimisation du service, une mutualisation des moyens
- Un enjeu d'amélioration des performances techniques et d'efficacité pour respecter les nouvelles exigences réglementaires, *via* la proposition de solutions complémentaires de prévention et de solution de tri des déchets,
- Un enjeu de lisibilité du service, *via* une rationalisation du service rendu à l'utilisateur, l'identification des bonnes pratiques.

Des groupes de travail ont été constitués et un comité de pilotage créé afin de diriger cette étude et valider les différentes étapes.



Après un diagnostic détaillé réalisé en partenariat avec l'ensemble des structures adhérentes de PREVAL et présenté en COPIL, des leviers d'optimisation ont été retenus par les EPCI membres de PREVAL puis développés et approfondis par les bureaux d'études partenaires.

De nombreux axes d'optimisation ont été identifiés et hiérarchisés par les adhérents de PREVAL dont les principaux sont exposés ci-après :

- L'amélioration du service déchèterie et la couverture des zones blanches du territoire PREVAL, le développement de la coopération entre structure par convention,
- La mutualisation du service, notamment au niveau de la collecte des différents flux ou l'exploitation du haut de quais des déchèteries, le regroupement des marchés ou la mise en place de régie,
- L'optimisation de la collecte des OMr avec une adaptation plus poussée du service à la demande de l'utilisateur,
- L'amélioration des performances de collecte des recyclables et du verre,
- Une réflexion sur l'assujettissement à la TVA du service,
- Une approche juridique notamment sur la qualification du service et l'assistance pour la mise en place de groupements de commande.

De ces axes d'optimisation se dégage la volonté de plusieurs Communautés de communes (SMCOM, Communauté de Communes du Pays Sancey-Belleherbe, Communes de Communes du Plateau du Russey, Communauté de Communes du Mont d'Or Deux Lacs) d'engager un marché de collecte commun par groupement de commandes à l'échelle de leur territoire, soit une zone de chalandise à terme de près de 45 000 habitants.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel de saisir cette opportunité et d'inscrire la CCPPV dans cette démarche afin de porter la zone de collecte à 70 000 habitants, avec un démarrage du marché global au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En application de l'article 28 de l'ordonnance relative aux marchés publics, il est précisé qu'un groupement de commande serait engagé pour ce marché de prestations de services.

Il a été proposé aux membres de la CCPPV de délibérer afin de valider ce principe de constitution d'un groupement de commande à l'échelle des collectivités précitées.

Il est également précisé que, dans l'étude globale pilotée par PREVAL, il est prévu une assistance des bureaux d'études pour la mise en place de ce groupement de commande, de la rédaction du marché global de prestations de services jusqu'à l'exécution du marché.

Pour recenser les structures intéressées par la démarche, cette délibération d'intention est nécessaire. Une seconde délibération sera à prendre ultérieurement afin que chaque collectivité engagée dans la démarche valide les modalités de ce groupement de commande et soit autorisée à signer la convention régissant les modalités de ce groupement de commande.

**Ces précisions entendues, le conseil communautaire, à l'unanimité, a décidé :**

- **De valider le principe du groupement de commande dans les conditions exposées ci-avant.**
- **D'autoriser le Président à engager la Communauté de communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel dans la démarche.**

### Services à la population

#### ○ **Etat d'avancement sur le Très Haut Débit**

Il est rappelé que la décision de l'adhésion au SMDTHD (Syndicat Mixte départemental du Très Haut Débit) a été prise par délibération du conseil de communauté en septembre 2016 pour intégration au 01/01/2017.

Depuis cette adhésion, le comité syndical du SMDTHD, lors de sa séance du 05 octobre 2016, a décidé d'appeler les contributions de l'ensemble des EPCI membres à hauteur de 10 € et par habitant à compter de 2017. (Dans la continuité de la cohérence des décisions de 2013)

Ainsi, la participation statutaire de notre CCPPV s'établit pour 2017 à 240 288.17 € (évaluée sur la base de la population DGF au 01/01/2016 de l'EPCI et de celle des communes qui ont élargi son périmètre)

Les appels à cotisations seront cadencés en 3 versements de la manière suivante :

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

- un appel a cotisation en mai 2017
- un appel avant fin aout 2017
- Le solde courant septembre 2017

En adhérant au SMDTHD, notre CCPPV disposera d'un déploiement du Très Haut Débit sur son territoire prévu en 3 phases :

- Un programme d'accélération du déploiement sur des zones prioritaires (ZAE, Bâtiments médicaux et scolaires, bâtiments administratifs) dit programme FTTE (Fiber to the Entreprise)
- Un traitement particulier des zones blanches
- Un déploiement sur le reste du territoire dit programme FTTH (Fiber to the home)

○ **Zoom sur les zones blanches :**

Une rencontre a eu lieu avec le SMDTHD sur les zones blanches le 31/03/2017 :

Il reste à couvrir les communes de Courtetaïn et Salans ; Consolation-Maisonnettes ; Plaimbois- Vennes ; Chaux les Passavant ; Le Luisans ; Guyans-vennes (lieux-dit) ; Orchamps-Vennes (Lieux-dit).

Il a été question de réfléchir à une réponse d'attente possible avant couverture par le réseau de fibre jusqu'à l'abonné d'ici quelques années.

La Solution évoquée passerait par la constitution d'une association loi 1901 dont les membres seraient les habitants volontaires des communes concernées. Cette association deviendrait FAI (fournisseur d'accès internet) et qui ferait partie de la FDN (fédération du numérique).

Cette option n'aurait de sens qu'à l'unique condition de l'absence de toute autre solution existante et/ou mobilisable, l'association ne pouvant se trouver en concurrence avec une offre commerciale.

Les objectifs visés consistent à :

- La mise en commun des compétences de chacun
- Le principe du bénévolat
- Etre sur une zone sur laquelle il n'existe pas de solution commerciale
- Une couverture à la demande

**Elle nécessite une implication forte des habitants**

A noter que depuis juillet 2016, la commune de Magny-Chatelard bénéficie indirectement de l'opération de montée en débit réalisée à Gonsans réalisée sur l'ex CC Vaîte-Aigremont ; les lignes cuivre de la commune étant rattachées à Gonsans où la fibre a été déployée, le débit éligible est désormais supérieur à 8 Mb/s en DSL (opérateurs présents Free et Orange).

Par ailleurs et à titre d'information, le SMDTHD finalise actuellement le dossier de consultation des entreprises pour l'intervention FTTE sur la CCPPV et sur la Communauté de communes Loue Lison, la publication interviendra à la fin du mois.

### Services aux communes

#### ○ **Attribution des lots sur l'étude d'assainissement collectif**

La loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale prévoit le transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » à la communauté de communes au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Afin de préparer le transfert de la compétence assainissement, un appel d'offres européen en vue de réaliser une étude portant sur les aspects techniques, juridiques et financiers a été lancé.

Cette étude comportera 3 lots :

Lot n° 1 - Révision des schémas directeurs d'assainissement des communes

Lot n°2 - Etude du transfert de la compétence assainissement

Lot n°3 - Relevé et numérisation des réseaux d'assainissement pour leur intégration au Système d'Information Géographique.

La commission d'appel d'offres a ouvert les plis le 25 avril 2017 et s'est réunie à nouveau le lundi 22 mai à 10h30 pour choisir les attributaires.

L'avis de la commission a été communiqué au Conseil Communautaire en séance plénière. Il est résumé dans le tableau ci-après :



## Récapitulatif

Lot n°1 : Schémas Directeurs	Sciences Environnement	658 802,20
Lot n°2 : Etude de transfert	Naldéo	68 500,00
Lot n°3 : Relevés réseaux S.I.G. Intégration contrôle des branchements et SPANC Intégration fiches de synthèse Déclaration des réseaux d'assainissement au guichet unique	Sopreco	154 000,00 6 500,00 10 500,00 5 990,00
	<b>TOTAL PREVISIONNEL</b>	<b>904 292,20</b>

**Le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité de :**

- **valider la décision de la commission d'appel d'offres**
- **déposer un dossier de demande de subvention à l'agence de l'Eau et au Conseil Départemental**
- **d'autoriser le président à signer toutes les documents y afférant**

### Vie associative et culturelle

#### ○ **Subventions aux associations :**

La Commission Vie Associative et Culturelle a reçu le 18 avril dernier plusieurs associations.

L'association Loray Organisation Loisirs qui organise un rando-trail. Le Budget prévisionnel est 10 350 euros. La commission a reconnu cette manifestation comme un évènement d'intérêt intercommunal. Elle propose une subvention de 500 euros

L'association du Comité des Fêtes d'Orchamps Venues qui organise la journée du Livre. Le Budget prévisionnel est de 4407 euros. La commission a reconnu cette manifestation comme un évènement d'intérêt intercommunal. Elle propose une subvention de 500 euros.

Le Comité Départemental du Cyclisme du Doubs organise la Triangle du Doubs, une course cyclo sportive. Le Budget prévisionnel est de 13 000 euros. La commission a reconnu cette manifestation comme un évènement d'intérêt intercommunal. Elle propose une subvention de 500 euros.

4 élèves du BTS agricole du lycée Granvelle ont été reçus en commission pour l'organisation d'un Bike And Run à Charbonnière les sapins. Le Budget prévisionnel est de 7500 euros. Les membres de la commission proposent une subvention de 500 euros. La commission a reconnu cette manifestation comme un évènement d'intérêt intercommunal. Elle propose une subvention de 500 euros.

Une demande de subvention du comité des fêtes de Grange Culture pour l'organisation de concerts gratuits n'a pas été retenue car elle n'était pas dans les critères d'attribution de la Communauté de Communes.

#### **Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :**

➤ **De voter ces demandes de subventions et ces propositions de la commission**

○ **Radio Collège Pergaud / Radio Collège Edgar Faure**

Un deuxième studio a été créé dans les locaux du collège de Valdahon afin d'accueillir les élèves. A ce jour, Laurent Barbier est présent tous les vendredis matin. La perspective de création d'un poste d'animateur à temps plein à Radio Collège Edgar Faure est fortement envisagée et ce afin que l'outil se développe comme à Pierrefontaine :

- avec un accueil quotidien des collégiens
- plus d'accueil d'acteurs associatifs
- une ouverture aux écoles

- avec plus de relations avec les commerçants et entreprises du secteur :
  - Diffusion de Pubs
  - Informations sur événements
  - Offres d'emplois

Les membres de la commission Vie Associative ont exprimé le souhait d'une continuité du soutien de la CCPPV à Radio Collège Pergaud/Edgar Faure. Il s'agit de renforcer les moyens de la structure afin de faire vivre les deux sites.

Ainsi, la commission demande un soutien exceptionnel en 2017 de la part de la CCPPV à hauteur de 23 000 euros pour l'association. Il avait été budgété la somme de 15 000 € pour 2017.

**Le Conseil de communauté a décidé à l'unanimité moins une voix :**

**- de se prononcer sur l'augmentation de ce soutien financier**

### Tourisme :

- **Etang de Breuillez à Bremondans – plan de financement renouvellement du plan de gestion**

Le plan de gestion 2012-2016 sur le site de Bremondans est arrivé à échéance. Il convient de le renouveler cette année afin de ne pas observer de latence dans le suivi scientifique des espèces protégées sur le site et des bénéfices des actions engagées sur le 1<sup>er</sup> plan de gestion.

La consultation concernant le renouvellement dudit plan de gestion a été engagée, le retour des offres est fixé au lundi 22 mai à 12h00. Les offres reçues seront présentées lors de la séance du conseil communautaire.

Le coût de l'opération s'élève à 18 415€HT selon la répartition suivante :

- |  |           |
|--|-----------|
| - L'étude pour le renouvellement du PG (estimatif) | 16 000€HT |
| - Suivi Conservatoire botanique de FC              | 2 415€    |

Les études bénéficient de subventions de la part des organismes suivant :

Agence de l'eau (appel à projet sur la biodiversité) 40% sur le renouvellement du PG soit 6 400€.

Conseil départemental du Doubs (milieux naturels) 40% sur le renouvellement du PG et 80% sur le suivi du CBNFC soit 8 332€.

### **Le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **D'approuver le plan de financement**
- **D'autoriser le Président à déposer les demandes de subvention et solliciter l'autorisation de commencement des travaux avant la décision d'attribution définitive.**

- **Site remarquable du gout (actualités)**

L'assemblée générale annuelle de l'association locale des sites remarquable du goût s'est tenue le 24 avril. Le bilan d'activités 2015 – 2016 a été présenté ainsi que les perspectives 2017.

✓ Bilan d'activités 2015 et 2016 :

- Participation au we gourmand du chat perché
- Site Remarquable du Goût de septembre 2015, newsletter nationale
- Impressions de tabliers /Impression du kakemono
- Elaboration et édition des livrets de recettes
- Présence aux évènements nationaux : Assemblée Générale de la Fédération Nationale / Journées de formation
- Interventions France Bleu
- Menu dégustation du 28 février 2016
- Mise en œuvre de la dynamique de la Fédération nationale (rédaction du référentiel, présence aux formations ...)
- Candidature puis inscription à l'inventaire du Patrimoine Immatériel (accueil d'une délégation locale...)



Un focus tout particulier a été réalisé sur la mise en séjour du territoire avec la création d'un week- end Spa, Rando et Gourmandise en Terroirs comtois (formule 2 j/1 n proposée à 135 €/personne).

✓ Perspectives 2017 :

- Intégration de nouveaux restaurants via l'extension du périmètre de la Communauté de Communes
- Mise à jour et impression des dépliants et des livrets de recettes
- Collaboration avec le musée des maisons comtoises pour l'évènement Oiwah ! du dimanche 20 août
- Mise en place du Gourmet Bag avec Préval.

Il est à noter l'élection de Philippe André comme nouveau Président de l'association.

### SMIX Dessoubre :

Suite à la réunion du conseil de communauté du 13 février dernier qui avait procédé à l'élection d'un membre supplémentaire de la CCPPV au sein du SMIX pour passer de 5 à 6 membres,

Suite à la loi NOTRé qui a entraîné une modification du territoire du SMIX Dessoubre passant ainsi de 5 Communautés de communes à 4, et de 114 communes à 131,

Suite au changement d'adresse du SMIX à partir du 23 janvier 2017 au 3 rue du Clos Pascal 25 190 SAINT HIPPOLYTE,

Il convient que le SMIX modifie ses statuts notamment en son article 2 concernant le changement d'adresse et modifie la clé de répartition des contributions des Communauté de communes et la mise à jour des statuts en son article 6.

(Courrier, délibérations et Statuts du SMIX joints en annexe sur la plateforme de téléchargement)

### **Le Conseil de communauté a délibéré à l'unanimité sur :**

- **La modification des statuts comme évoqué plus haut**
- **La modification de la clé de répartition de chaque Communautés membres du SMIX**

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

- **L'autorisation du président à signer tous documents permettant d'entériner ces décisions**

### Questions diverses

- **Extension de périmètre de la Communauté :**

Il a été fait le point sur le nombre de communes membres ayant délibéré sur l'intégration de la commune de BOUCLANS dans la communauté de communes et il a rappelé qu'il est important de recueillir tous les votes des conseils municipaux si possible avant le délai des 3 mois maximum autorisé afin de permettre l'intégration de BOUCLANS au 01/07/2017.

**Toutes les délibérations et documents relatifs à ce compte rendu sont consultables sur demande expresse par écrit, ou par téléphone sur rendez-vous au siège administratif de la Communauté de Communes.**

Vu, Albert GROSPERRIN, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, et à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur.